



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°36/2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 5 mars, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la salle communale de Dampierre-en-Bray, à dix-huit heures trente, conformément à la convocation du 16 février 2026.

Nombre de membres en exercice : 80 présents : 55 Pouvoirs : 3 Votants : 58
Pour : 58 contre : 0 abstention : 0

Etaient présents :

Mrs et Mmes : Bréquigny I. Deschamps F. Rimbert D. Quesney Y. Cosquer J.L Nottias B. Freytag O. Dieutre S. Petit S. Beuvin M. Fleury G. Letondeur R. Devillerval M.F. Canu J.N. Lesueur C. Decoudre J. T. Dupuis P. Martin T. Asselin F. Morda C. Klotz I. Aché S. Henry J.P. Rouzé D. Picard E. Horcholle J. Baguet V. Blondé J. Delenin A. Larchevêque F. Legendre F. Lemercier P. Tetelin P. Coaillet M. Delwarde J.C. Dion O. Camus D. Defromerie M. Biville F. Gaillon J.M. Grisel J. Bourguignon F. Duval I. Mariette P. Beaufile A. Coutard G. Lefebvre C. Ancelin C. Frere P. Dion P. Letellier J.P. Duflos J.Y. Hermand T. Leroux C. Goulay S.

Absente excusée : N. Barthélémy, J.M Buquet, D. But, M. Gibaux, N. Troussé.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- P. Bos excusé, pouvoir à M.F Devillerval
- M. Bellay excusée, pouvoir à J.P Henry
- P. Legay excusé, pouvoir à E. Picard.

Secrétaire de séance : C. Ancelin.

Objet : vote des taux des 4 taxes pour 2026.

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu l'avis des membres de la commission des finances,
- Vu la proposition du président de laisser les taux identiques à l'an passé.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, décide à l'unanimité, d'appliquer les taux ci-dessous pour l'année 2026 (identique à 2025) et donne tout pouvoir à Monsieur le président pour la mise en œuvre de cette décision :

- T.H : 2,86%
- T. F Bâti : 2,83%
- T. F non Bâti : 6,18%
- C.F.E : 2,16%.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
Le : 9 mars 2026. Le Président, Eric Picard.

Communauté de communes
Des 4 rivières en Bray



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°37/2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 5 mars, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la salle communale de Dampierre-en-Bray, à dix-huit heures trente, conformément à la convocation du 16 février 2026.

Nombre de membres en exercice : 80 présents : 55 Pouvoirs : 3 Votants : 58
Pour : 58 contre : 0 abstention : 0

Etaient présents :

Mrs et Mmes : Bréquigny I. Deschamps F. Rimbert D. Quesney Y. Cosquer J.L Nottias B. Freytag O. Dieutre S. Petit S. Beuvin M. Fleury G. Letondeur R. Devillerval M.F. Canu J.N. Lesueur C. Decoudre J. T. Dupuis P. Martin T. Asselin F. Morda C. Klotz I. Aché S. Henry J.P. Rouzé D. Picard E. Horcholle J. Baguet V. Blondé J. Delenin A. Larchevêque F. Legendre F. Lemerrier P. Tetelin P. Coaillet M. Delwarde J.C. Dion O. Camus D. Defromerie M. Biville F. Gaillon J.M. Grisel J. Bourguignon F. Duval I. Mariette P. Beauvils A. Coutard G. Lefebvre C. Ancelin C. Frere P. Dion P. Letellier J.P. Duflos J.Y. Hermand T. Leroux C. Goulay S.

Absente excusée : N. Barthélémy, J.M Buquet, D. But, M. Gibaux, N. Troussé.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- P. Bos excusé, pouvoir à M.F Devillerval
- M. Bellay excusée, pouvoir à J.P Henry
- P. Legay excusé, pouvoir à E. Picard.

Secrétaire de séance : C. Ancelin.

Objet : Fongibilité des crédits en M57 : budget principal de la CC4R.

Le Président rappelle que par délibération, le conseil communautaire a opté pour le passage au nouveau référentiel budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023.

Ce référentiel donne la possibilité au Président, si le conseil communautaire l'y autorise, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section.

Cette disposition permet plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au conseil communautaire le pouvoir de déléguer au Président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de la section concernée. Cette disposition permettrait notamment d'amender, dès que le besoin apparaîtrait, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections.

Ces virements de crédits font l'objet d'une décision expresse de l'exécutif qui doit être transmise au représentant de l'état pour être exécutoire dans les conditions de droit commun. Cette décision doit également être notifiée au comptable. Le Président informe le conseil communautaire de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Le conseil communautaire, après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre sur le budget principal de la CC4R pour **l'exercice comptable 2026**, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Le : 9 mars 2026. Le Président, Eric Picard.

Communauté de communes
Des 4 rivières en Bray



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°38/2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 5 mars, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la salle communale de Dampierre-en-Bray, à dix-huit heures trente, conformément à la convocation du 16 février 2026.

Nombre de membres en exercice : 80 présents : 55 Pouvoirs : 3 Votants : 58
Pour : 58 contre : 0 abstention : 0

Etaient présents :

Mrs et Mmes : Bréquigny I. Deschamps F. Rimbert D. Quesney Y. Cosquer J.L. Nottias B. Freytag O. Dieutre S. Petit S. Beuvin M. Fleury G. Letondeur R. Devillerval M.F. Canu J.N. Lesueur C. Decoudre J. T. Dupuis P. Martin T. Asselin F. Morda C. Klotz I. Aché S. Henry J.P. Rouzé D. Picard E. Horcholle J. Baguet V. Blondé J. Delenin A. Larchevêque F. Legendre F. Lemerancier P. Tetelin P. Coaillet M. Delwarde J.C. Dion O. Camus D. Defromerie M. Biville F. Gaillon J.M. Grisel J. Bourguignon F. Duval I. Mariette P. Beaufils A. Coutard G. Lefebvre C. Ancelin C. Frere P. Dion P. Letellier J.P. Duflos J.Y. Hermand T. Leroux C. Goulay S.

Absente excusée : N. Barthélémy, J.M Buquet, D. But, M. Gibaux, N. Troussé.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- P. Bos excusé, pouvoir à M.F Devillerval
- M. Bellay excusée, pouvoir à J.P Henry
- P. Legay excusé, pouvoir à E. Picard.

Secrétaire de séance : C. Ancelin.

Objet : Fongibilité des crédits – Budget annexe OFFICE DU TOURISME DES 4 RIVIERES EN BRAY

Le Président rappelle que par délibération, le conseil communautaire a opté pour le passage au nouveau référentiel budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023.

Ce référentiel donne la possibilité au Président, si le conseil communautaire l'y autorise, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section.

Cette disposition permet plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au conseil communautaire le pouvoir de déléguer au Président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de la section concernée. Cette disposition permettrait notamment d'amender, dès que le besoin apparaîtrait, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections.

Ces virements de crédits font l'objet d'une décision expresse de l'exécutif qui doit être transmise au représentant de l'état pour être exécutoire dans les conditions de droit commun. Cette décision doit également être notifiée au comptable. Le Président informe le conseil communautaire de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Envoyé en préfecture le 11/03/2026

Reçu en préfecture le 11/03/2026

Publié le

ID : 076-200069730-20260305-38_2026-DE

Le conseil communautaire, après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre sur le budget annexe de l'Office de Tourisme des 4 Rivières en Bray pour **l'exercice comptable 2026**, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Le : 9 mars 2026. Le Président, Eric Picard.

Communauté de communes
Des 4 rivières en Bray



Envoyé en préfecture le 11/03/2026

Reçu en préfecture le 11/03/2026

Publié le

ID : 076-200069730-20260305-39_2026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°39/2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 5 mars, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la salle communale de Dampierre-en-Bray, à dix-huit heures trente, conformément à la convocation du 16 février 2026.

Nombre de membres en exercice : 80 présents : 55 Pouvoirs : 3 Votants : 58
Pour : 58 contre : 0 abstention : 0

Etaient présents :

Mrs et Mmes : Bréquigny I. Deschamps F. Rimbert D. Quesney Y. Cosquer J.L Nottias B. Freytag O. Dieutre S. Petit S. Beuvin M. Fleury G. Letondeur R. Devillerval M.F. Canu J.N. Lesueur C. Decoudre J. T. Dupuis P. Martin T. Asselin F. Morda C. Klotz I. Aché S. Henry J.P. Rouzé D. Picard E. Horcholle J. Baguet V. Blondé J. Delenin A. Larchevêque F. Legendre F. Lemercier P. Tetelin P. Coaillet M. Delwarde J.C. Dion O. Camus D. Defromerie M. Biville F. Gaillon J.M. Grisel J. Bourguignon F. Duval I. Mariette P. Beauvils A. Coutard G. Lefebvre C. Ancelin C. Frere P. Dion P. Letellier J.P. Duflos J.Y. Hermand T. Leroux C. Goulay S.

Absente excusée : N. Barthélémy, J.M Buquet, D. But, M. Gibaux, N. Troussé.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- P. Bos excusé, pouvoir à M.F Devillerval
- M. Bellay excusée, pouvoir à J.P Henry
- P. Legay excusé, pouvoir à E. Picard.

Secrétaire de séance : C. Ancelin.

Objet : Fongibilité des crédits – Budget annexe SIEOM

Le Président rappelle que par délibération, le conseil communautaire a opté pour le passage au nouveau référentiel budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023.

Ce référentiel donne la possibilité au Président, si le conseil communautaire l'y autorise, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section.

Cette disposition permet plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au conseil communautaire le pouvoir de déléguer au Président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de la section concernée. Cette disposition permettrait notamment d'amender, dès que le besoin apparaîtrait, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections.

Ces virements de crédits font l'objet d'une décision expresse de l'exécutif qui doit être transmise au représentant de l'état pour être exécutoire dans les conditions de droit commun. Cette décision doit également être notifiée au comptable. Le Président informe le conseil communautaire de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

La mise à jour de l'instruction budgétaire et comptable M4 au 1^{er} janvier 2026 donne la possibilité de conférer pour les SPIC à réaliser des virements de crédits entre chapitres comme pour la M57.

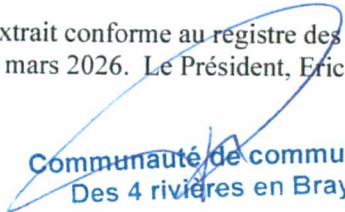
Le conseil communautaire, après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre sur le budget annexe du SIEOM pour **l'exercice comptable 2026**, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Le : 9 mars 2026. Le Président, Eric Picard.


Communauté de communes
Des 4 rivières en Bray



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°40/2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 5 mars, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la salle communale de Dampierre-en-Bray, à dix-huit heures trente, conformément à la convocation du 16 février 2026.

Nombre de membres en exercice : 80 présents : 55 Pouvoirs : 3 Votants : 58
Pour : 58 contre : 0 abstention : 0

Etaient présents :

Mrs et Mmes : Bréquigny I. Deschamps F. Rimbert D. Quesney Y. Cosquer J.L. Nottias B. Freytag O. Dieutre S. Petit S. Beuvin M. Fleury G. Letondeur R. Devillerval M.F. Canu J.N. Lesueur C. Decoudre J. T. Dupuis P. Martin T. Asselin F. Morda C. Klotz I. Aché S. Henry J.P. Rouzé D. Picard E. Horcholle J. Baguet V. Blondé J. Delenin A. Larchevêque F. Legendre F. Lemerancier P. Tetelin P. Coaillet M. Delwarde J.C. Dion O. Camus D. Defromerie M. Biville F. Gaillon J.M. Grisel J. Bourguignon F. Duval I. Mariette P. Beaufiles A. Coutard G. Lefebvre C. Ancelin C. Frère P. Dion P. Letellier J.P. Duflos J.Y. Hermand T. Leroux C. Goulay S.

Absente excusée : N. Barthélémy, J.M. Buquet, D. But, M. Gibaux, N. Troussé.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- P. Bos excusé, pouvoir à M.F. Devillerval
- M. Bellay excusée, pouvoir à J.P. Henry
- P. Legay excusé, pouvoir à E. Picard.

Secrétaire de séance : C. Ancelin.

Objet : choix des entreprises retenues pour l'entretien des chemins de randonnée 2026.

- Vu la consultation lancée sur le site de l'A.D.M 76 en février dernier pour l'entretien des chemins de randonnée pour deux passages sur 2026 pour 3 lots :
- Lot 1 : secteur de Gournay en Bray + entretien site panoramique d'Ernemont la Villette.
- Lot 2 : secteur de La Feuille
- Lot 3 : secteur de Forges les Eaux + entretien site panoramique de La Ferté ST Samson.
- Vu les offres reçues dans le délai légal,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- Décide de retenir les entreprises suivantes :
 - Lot 1 : Espaces verts P. Leleu pour un montant de 20 940,72€ TTC/an
 - Lot 2 : DOV 1.2.3 Paysage pour un montant de 23 100,84€ TTC/an
 - Lot 3 : DOV 1.2.3 Paysage pour un montant de 16 724,30€ TTC/an.
- Autorise le président à signer les devis et tout document afférent à cette affaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme au registre des délibérations
Le : 9 mars 2026. Le Président, Eric Picard.

Communauté de Communes
Des 4 rivières en Bray



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°41/2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 5 mars, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la salle communale de Dampierre-en-Bray, à dix-huit heures trente, conformément à la convocation du 16 février 2026.

Nombre de membres en exercice : 80 présents : 55 Pouvoirs : 3 Votants : 58
Pour : 58 contre : 0 abstention : 0

Etaient présents :

Mrs et Mmes : Bréquigny I. Deschamps F. Rimbert D. Quesney Y. Cosquer J.L. Nottias B. Freytag O. Dieutre S. Petit S. Beuvin M. Fleury G. Letondeur R. Devillerval M.F. Canu J.N. Lesueur C. Decoudre J. T. Dupuis P. Martin T. Asselin F. Morda C. Klotz I. Aché S. Henry J.P. Rouzé D. Picard E. Horcholle J. Baguet V. Blondé J. Delenin A. Larchevêque F. Legendre F. Lemercier P. Tetelin P. Coaillet M. Delwarde J.C. Dion O. Camus D. Defromerie M. Biville F. Gaillon J.M. Grisel J. Bourguignon F. Duval I. Mariette P. Beaufiles A. Coutard G. Lefebvre C. Ancelin C. Frere P. Dion P. Letellier J.P. Duflos J.Y. Hermand T. Leroux C. Goulay S.

Absente excusée : N. Barthélémy, J.M Buquet, D. But, M. Gibaux, N. Troussé.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- P. Bos excusé, pouvoir à M.F Devillerval
- M. Bellay excusée, pouvoir à J.P Henry
- P. Legay excusé, pouvoir à E. Picard.

Secrétaire de séance : C. Ancelin.

Objet : demande de subvention auprès du Département pour l'entretien annuel 2026 des chemins de randonnée.

- Vu l'entretien 2026 des chemins de randonnée de randonnée, réalisé par la CC4R
- Vu la possibilité de percevoir une subvention de fonctionnement du Département de Seine-Maritime

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise le président à établir une demande de subvention pour 2026, auprès du Département de Seine-Maritime, dans le cadre de l'entretien annuel des chemins de randonnée communautaires.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme au registre des délibérations
Le : 9 mars 2026. Le Président, Eric Picard.

Communauté de communes
Des 4 rivières en Bray



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°42/2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 5 mars, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la salle communale de Dampierre-en-Bray, à dix-huit heures trente, conformément à la convocation du 16 février 2026.

Nombre de membres en exercice : 80 présents : 55 Pouvoirs : 3 Votants : 58
Pour : 58 contre : 0 abstention : 0

Etaient présents :

Mrs et Mmes : Bréquigny I. Deschamps F. Rimbert D. Quesney Y. Cosquer J.L. Nottias B. Freytag O. Dieutre S. Petit S. Beuvin M. Fleury G. Letondeur R. Devillerval M.F. Canu J.N. Lesueur C. Decoudre J. T. Dupuis P. Martin T. Asselin F. Morda C. Klotz I. Aché S. Henry J.P. Rouzé D. Picard E. Horcholle J. Baguet V. Blondé J. Delenin A. Larchevêque F. Legendre F. Lemerrier P. Tetelin P. Coaillet M. Delwarde J.C. Dion O. Camus D. Defromerie M. Biville F. Gaillon J.M. Grisel J. Bourguignon F. Duval I. Mariette P. Beaufils A. Coutard G. Lefebvre C. Ancelin C. Frere P. Dion P. Letellier J.P. Duflos J.Y. Hermand T. Leroux C. Goulay S.

Absente excusée : N. Barthélémy, J.M Buquet, D. But, M. Gibaux, N. Troussé.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- P. Bos excusé, pouvoir à M.F Devillerval
- M. Bellay excusée, pouvoir à J.P Henry
- P. Legay excusé, pouvoir à E. Picard.

Secrétaire de séance : C. Ancelin.

Objet : répartition de la contribution GEMAPI 2026.

- Vu la mise en place de la compétence GEMAPI en 2018,
- Vu l'article 1530 bis du code général des impôts
- Vu l'obligation de délibérer pour fixer le produit attendu en 2026,
- Vu les contributions arrêtées par les syndicats dans le tableau ci-après :

NOM DU SYNDICAT	contribution 2026 GEMAPI	contribution 2026 Hors GEMAPI	contribution totale 2026
SYMA de l'Andelle	129 939,00 €	32 100,00 €	162 039,00 €
SMBV de l'Arques	19 747,00 €	7 455,50 €	27 202,50 €
S.M.B.E de l'Epte	111 978,00 €	0,00 €	111 978,00 €
Syndicat de la Bresle	116,70 €	78,30 €	195,00 €
S.I.V.T du Thérain	3 707,00 €	2 215,00 €	5 922,00 €
total :	265 487,70 €	41 848,80 €	307 336,50 €
	partie fiscalisable	contribution CC4R	

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, décide à l'unanimité de :

- De mandater les contributions demandées par les différents syndicats en 2026,
- D'arrêter la partie fiscalisable de la contribution GEMAPI 2026 à 265 487,70€
- De transférer la délibération aux services fiscaux et préfectoraux.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme au registre des délibérations
 Le : 9 mars 2026. Le Président, Eric Picard.

Communauté de communes
 Des 4 rivières en Bray



Envoyé en préfecture le 11/03/2026

Reçu en préfecture le 11/03/2026

Publié le

ID : 076-200069730-20260305-43_2026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°43/2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 5 mars, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la salle communale de Dampierre-en-Bray, à dix-huit heures trente, conformément à la convocation du 16 février 2026.

Nombre de membres en exercice : 80 présents : 55 Pouvoirs : 3 Votants : 58
Pour : 58 contre : 0 abstention : 0

Etaient présents :

Mrs et Mmes : Bréquigny I. Deschamps F. Rimbert D. Quesney Y. Cosquer J.L Nottias B. Freytag O. Dieutre S. Petit S. Beuvin M. Fleury G. Letondeur R. Devillerval M.F. Canu J.N. Lesueur C. Decoudre J. T. Dupuis P. Martin T. Asselin F. Morda C. Klotz I. Aché S. Henry J.P. Rouzé D. Picard E. Horcholle J. Baguet V. Blondé J. Delenin A. Larchevêque F. Legendre F. Lemercier P. Tetelin P. Coaillet M. Delwarde J.C. Dion O. Camus D. Defromerie M. Biville F. Gaillon J.M. Grisel J. Bourguignon F. Duval I. Mariette P. Beauvils A. Coutard G. Lefebvre C. Ancelin C. Frere P. Dion P. Letellier J.P. Duflos J.Y. Hermand T. Leroux C. Goulay S.

Absente excusée : N. Barthélémy, J.M Buquet, D. But, M. Gibaux, N. Troussé.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- P. Bos excusé, pouvoir à M.F Devillerval
- M. Bellay excusée, pouvoir à J.P Henry
- P. Legay excusé, pouvoir à E. Picard.

Secrétaire de séance : C. Ancelin.

Objet : Signature des conventions avec SNCF réseaux et SNCF gare et connexions pour le PEM de Serqueux

M le président au conseil qu'afin d'effectuer les travaux du futur P.E.M de Serqueux, il est nécessaire de signer lesdites conventions avec les 2 entités de la SNCF, chacun propriétaire d'une partie du foncier utile à l'opération. Les conventions ont une durée de 20 ans. Le coût des frais de dossier et étude s'élève à 1 630€ par convention, à la charge de la CC4R.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- Autorise le président signer ces conventions de superposition d'affectations avec SNCF réseau et SNCF gare et connexions et tout document afférent à cette affaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme au registre des délibérations
Le : 9 mars 2026. Le Président, Eric Picard.

Communauté de communes
Des 4 rivières en Bray



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°44/2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 5 mars, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la salle communale de Dampierre-en-Bray, à dix-huit heures trente, conformément à la convocation du 16 février 2026.

Nombre de membres en exercice : 80 présents : 55 Pouvoirs : 3 Votants : 58
Pour : 58 contre : 0 abstention : 0

Etaient présents :

Mrs et Mmes : Bréquigny I. Deschamps F. Rimbert D. Quesney Y. Cosquer J.L. Nottias B. Freytag O. Dieutre S. Petit S. Beuvin M. Fleury G. Letondeur R. Devillerval M.F. Canu J.N. Lesueur C. Decoudre J. T. Dupuis P. Martin T. Asselin F. Morda C. Klotz I. Aché S. Henry J.P. Rouzé D. Picard E. Horcholle J. Baguet V. Blondé J. Delenin A. Larchevêque F. Legendre F. Lemercier P. Tetelin P. Coaillet M. Delwarde J.C. Dion O. Camus D. Defromerie M. Biville F. Gaillon J.M. Grisel J. Bourguignon F. Duval I. Mariette P. Beaufiles A. Coutard G. Lefebvre C. Ancelin C. Frere P. Dion P. Letellier J.P. Duflos J.Y. Hermand T. Leroux C. Goulay S.

Absente excusée : N. Barthélémy, J.M Buquet, D. But, M. Gibaux, N. Troussé.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- P. Bos excusé, pouvoir à M.F Devillerval
- M. Bellay excusée, pouvoir à J.P Henry
- P. Legay excusé, pouvoir à E. Picard.

Secrétaire de séance : C. Ancelin.

Objet : CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le tableau des effectifs existant,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 3 mars 2026,

Le Président rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc à l'organe délibérant de la collectivité de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant le tableau des effectifs adopté par le Conseil communautaire en date du 23 octobre 2025,

Considérant la nécessité de créer l'emploi correspondant au grade de rédacteur, en raison de l'augmentation de la durée hebdomadaire de ce poste dans le cadre d'attribution de nouvelles missions à la suite du départ d'un agent,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, décide :

- De la création d'un emploi correspondant au grade de rédacteur territorial, permanent à temps non complet à raison de 25/35^{ème} pour exercer les fonctions d'assistant(e) relations collectivités/élus.
- De la suppression d'un emploi correspondant au grade de rédacteur territorial, permanent à temps non complet à raison de 7/35^{ème}
- Le tableau des effectifs est modifié à compter du 1^{er} avril 2026.
- Les crédits correspondants sont inscrits au budget principal, chapitre 012.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Le : 9 mars 2026. Le Président, Eric Picard.

Communauté de communes
Des 4 rivières en Bray



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°45/2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 5 mars, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la salle communale de Dampierre-en-Bray, à dix-huit heures trente, conformément à la convocation du 16 février 2026.

Nombre de membres en exercice : 80 présents : 55 Pouvoirs : 3 Votants : 58
Pour : 46 contre : 1 abstention : 11

Etaient présents :

Mrs et Mmes : Bréquigny I. Deschamps F. Rimbert D. Quesney Y. Cosquer J.L. Nottias B. Freytag O. Dieutre S. Petit S. Beuvin M. Fleury G. Letondeur R. Devillerval M.F. Canu J.N. Lesueur C. Decoudre J. T. Dupuis P. Martin T. Asselin F. Morda C. Klotz I. Aché S. Henry J.P. Rouzé D. Picard E. Horcholle J. Baguet V. Blondé J. Delenin A. Larchevêque F. Legendre F. Lemercier P. Tetelin P. Coaillet M. Delwarde J.C. Dion O. Camus D. Defromerie M. Biville F. Gaillon J.M. Grisel J. Bourguignon F. Duval I. Mariette P. Beauvils A. Coutard G. Lefebvre C. Ancelin C. Frere P. Dion P. Letellier J.P. Duflos J.Y. Hermand T. Leroux C. Goulay S.

Absente excusée : N. Barthélémy, J.M Buquet, D. But, M. Gibaux, N. Troussé.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- P. Bos excusé, pouvoir à M.F Devillerval
- M. Bellay excusée, pouvoir à J.P Henry
- P. Legay excusé, pouvoir à E. Picard.

Secrétaire de séance : C. Ancelin.

Objet : avenant au contrat de territoire pour la M.S.P de Croisy sur andelle

- Vu la délibération du 3 juillet 2025 autorisant la signature du contrat de territoire
- Vu le contrat de territoire signé en décembre dernier, avec la région et le département
- Vu la demande de la commune de Croisy sur Andelle de revoir les montants indiqués au projet de contrat de territoire pour l'extension de la M.S.P de Croisy sur Andelle
- Considérant l'augmentation des coûts des travaux de l'extension de la maison médicale de Croisy sur Andelle et des nouvelles répartitions :
 - Enveloppe totale des travaux : 497 196€ (au lieu de 281 560€).
 - Subvention du Département : 30% du montant, soit 149 159€ (au lieu de 35 390€).
 - Subvention de la Région : 99 440€ (au lieu de 35 390€).
- Considérant que chacune des assemblées délibérantes (région et département) doit valider cette modification

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité, autorise le président à signer l'avenant au contrat de territoire.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme au registre des délibérations
Le : 9 mars 2026. Le Président, Eric Picard.

Communauté de communes
Des 4 rivières en Bray



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°46/2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 5 mars, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la salle communale de Dampierre-en-Bray, à dix-huit heures trente, conformément à la convocation du 16 février 2026.

Nombre de membres en exercice : 80 présents : 55 Pouvoirs : 3 Votants : 58
Pour : 58 contre : 0 abstention : 0

Etaient présents :

Mrs et Mmes : Bréquigny I. Deschamps F. Rimbert D. Quesney Y. Cosquer J.L. Nottias B. Freytag O. Dieutre S. Petit S. Beuvin M. Fleury G. Letondeur R. Devillerval M.F. Canu J.N. Lesueur C. Decoudre J. T. Dupuis P. Martin T. Asselin F. Morda C. Klotz I. Aché S. Henry J.P. Rouzé D. Picard E. Horcholle J. Baguet V. Blondé J. Delenin A. Larchevêque F. Legendre F. Lemerrier P. Tetelin P. Coaillet M. Delwarde J.C. Dion O. Camus D. Defromerie M. Biville F. Gaillon J.M. Grisel J. Bourguignon F. Duval I. Mariette P. Beaufils A. Coutard G. Lefebvre C. Ancelin C. Frere P. Dion P. Letellier J.P. Duflos J.Y. Hermand T. Leroux C. Goulay S.

Absente excusée : N. Barthélémy, J.M. Buquet, D. But, M. Gibaux, N. Troussé.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- P. Bos excusé, pouvoir à M.F. Devillerval
- M. Bellay excusée, pouvoir à J.P. Henry
- P. Legay excusé, pouvoir à E. Picard.

Secrétaire de séance : C. Ancelin.

Objet : versement de subvention dans le cadre du parcours d'éducation culturelle

M. le président expose que le contenu des projets a en amont été validé par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C) et l'Académie suivant ces critères :

- Respect des trois piliers de l'éducation artistique
- Appui sur les programmes officiels des cycles
- Accessibilité pour des élèves ciblés
- Clarté du projet
- Objectifs pédagogiques clairs et définis

Le service culturel de la CC4R s'est chargé de créer un document de présentation de ces parcours d'éducation artistique et culturelle. L'objectif étant pour les écoles de pouvoir le consulter comme un catalogue et ainsi choisir de s'inscrire dans le projet qui correspond au mieux au projet de l'école, ou simplement de leurs aspirations ou sensibilité artistique. Cette inscription se fait via la plateforme ADAGE, qui est un outil de l'éducation nationale dédié à l'éducation artistique et culturelle, à l'échelle régionale.

Le C.T.E.J, financé de moitié par la CC4R et de l'autre moitié par la D.R.A.C, à hauteur de 20 000 euros au total, permettait de financer 10 parcours EAC, donc d'accompagner 10 classes du territoire sur ce volet.

Chaque directeur d'école/enseignant souhaitant s'inscrire devait indiquer ses motivations, le CTEJ s'exécutant plutôt dans une logique de co-construction de projet avec les artistes et pas seulement de la « consommation ».

17 candidatures reçues cette année. Chacune a été étudiée par l'inspection académique, qui a validé ou non, l'attribution du parcours aux écoles selon les critères suivants :

- Compréhension du parcours
- Inscription du parcours dans le projet d'école
- Motivation des équipes pédagogiques
- Parcours au service de la continuité des apprentissages (développement du langage oral, apprentissage de la lecture, résolution de problèmes, découvrir le monde, découverte des sciences, apprendre à coopérer...)

Le 19 janvier dernier, s'est tenu à la CC4R le jury de sélection, où a été complété l'avis de l'I.E.N, en réfléchissant à une attribution dans une logique d'équité territoriale mais aussi de respect des contraintes des artistes (distance, disponibilité, faisabilité du projet selon les caractéristiques de l'école).

La plupart des intervenants ont, à ce jour, rencontré les écoles pour la réunion de présentation et d'organisation des ateliers ; ces derniers débiteront en mars et se poursuivront jusqu'en juin où une restitution est attendue pour chaque parcours devant la communauté éducative, les familles, au public ou éventuellement aux élus s'ils le souhaitent.

La restitution, selon le parcours, peut prendre la forme : d'une exposition, d'un spectacle, de la création d'un petit livre... etc

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité autorise le président à effectuer les versements de subvention 2026 suivants :

- La fabrique de Sigy, pour le parcours « autour du chat botté » : 2000€
- L'école de Cirk pour 3 parcours « découvertes des arts du cirque » : 6000€
- Les chemins de traverse pour 3 parcours « modelage et gravure » : 6000€
- Le Rebours pour 2 parcours : « la petite plieuse de papier et la peau du lynx » : 4000€
- Le labo des histoires pour le parcours « nos imaginations végétales » : 2000€.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme au registre des délibérations
Le : 9 mars 2026. Le Président, Eric Picard.

**Communauté de communes
Des 4 rivières en Bray**



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°47/2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 5 mars, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la salle communale de Dampierre-en-Bray, à dix-huit heures trente, conformément à la convocation du 16 février 2026.

Nombre de membres en exercice : 80 présents : 55 Pouvoirs : 3 Votants : 58
Pour : 58 contre : 0 abstention : 0

Etaient présents :

Mrs et Mmes : Bréquigny I. Deschamps F. Rimbert D. Quesney Y. Cosquer J.L. Nottias B. Freytag O. Dieutre S. Petit S. Beuvin M. Fleury G. Letondeur R. Devillerval M.F. Canu J.N. Lesueur C. Decoudre J. T. Dupuis P. Martin T. Asselin F. Morda C. Klotz I. Aché S. Henry J.P. Rouzé D. Picard E. Horcholle J. Baguet V. Blondé J. Delenin A. Larchevêque F. Legendre F. Lemercier P. Tetelin P. Coaillet M. Delwarde J.C. Dion O. Camus D. Defromerie M. Biville F. Gaillon J.M. Grisel J. Bourguignon F. Duval I. Mariette P. Beaufils A. Coutard G. Lefebvre C. Ancelin C. Frere P. Dion P. Letellier J.P. Duflos J.Y. Hermand T. Leroux C. Goulay S.

Absente excusée : N. Barthélémy, J.M Buquet, D. But, M. Gibaux, N. Troussé.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- P. Bos excusé, pouvoir à M.F Devillerval
- M. Bellay excusée, pouvoir à J.P Henry
- P. Legay excusé, pouvoir à E. Picard.

Secrétaire de séance : C. Ancelin.

Objet : signature de la convention de territoire éducatif rural (T.E.R).

- Vu la candidature de la CC4R pour obtenir le label T.E.R
- Vu la labellisation obtenue par le ministère de l'éducation nationale
- Vu le financement apporté par l'éducation nationale à hauteur de 30 000€ sur le territoire de la CC4R
- Considérant qu'une convention doit être signée pour définir les modalités.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, décide à l'unanimité, d'autoriser le président à signer la convention de partenariat avec la DADSEN et tous documents afférents à cette affaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme au registre des délibérations
Le : 9 mars 2026. Le Président, Eric Picard.

Communauté de communes
Des 4 rivières en Bray